

Révision du SCoT
Compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées
25 juin 2025 - Mairie de Meylan



Liste des participants :

En présentiel

- Marie BALAGUIER-MUSSAT, chargée de mission UNICEM AURA
- Elodie BAVUZ, chargée de mission Communauté de communes de l'Oisans
- Laure BELMONT, chargée de mission aménagement paysage PNR Chartreuse
- Emmanuelle BLANCHET, Directrice du SCoT Métropole Savoie
- Ludovic BUSTOS, VP stratégie foncière, urbanisme et PLUI Grenoble Alpes Métropole
- Marie-Laure BRUNERIE, adjointe cheffe de service DDT 38
- Lucie BRANDON, Stagiaire DDT 38
- Nathalie CORDINA, chargé de mission SCoT du grand Rovaltain Ardèche Drôme
- Mathilde DIOUDONNAT, chargée de mission Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Sabine DOUILLET, directrice aménagement du Département de l'Isère
- Thibaut GUIGUE, Président du SCoT Métropole Savoie
- Thomas LEPETIT-COLLIN, chargé de mission communauté de communes de Cœur de Chartreuse
- Bruno MAGNIER, directeur aménagement et urbanisme Grenoble Alpes Métropole
- Sandrine MARTIN-GIRAUD, VP en charge de l'équité territoriale du Département de l'Isère
- Nicolas MILESI, directeur aménagement-logement-environnement Communauté de communes Le Grésivaudan
- Yesika REVEILHAC, chef de service SAGE DDT 38

- Joël GULLON, Président du SCoT de la Greg
- Philippe CARDIN, Vice-Président du EP SCoT Greg, Grenoble Alpes Métropole
- Roger VALTAT, Vice-Président du EP SCoT Greg, Communauté de communes de Bièvre Est
- Equipe technique de l'EP SCoT de la Greg : Olivier ALEXANDRE, Cécile BENECH, Benoît PARENT
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise : Constant BERROU, Chargé d'études

En visioconférence

- Laurence CLANET, Conseillère aménagement et développement durable, CCI 38 secteur Nord-Isère
- Marie-Christine EVRARD, directrice SCoT Nord Isère
- Marie KOUKLEVSKY, chargée de mission PNR Vercors
- Sylvaine LAMARCHE, chargée de mission Grenoble Alpes Métropole
- Adeline MASBOU, chargée de mission SCoT Avant pays Savoyard
- Yvan MORUYSSSEF, président Commission aménagement CCI 38
- Laurette TOURRETTE, responsable de projet CAPV
- Sylvie VIGNERON, coordonnatrice politiques de montagne ANCT
- Cécile VILLARD chargée d'études CCI Grenoble

Excusés

- Fabien BONNAFOUS, chargé de mission SCoT, syndicat du Pays de Maurienne
- Coralie BOURDELAIN, déléguée titulaire SCoT de la Greg

- Frédéric DE AZEVEDO, Président Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté
- Anne LENFANT, Présidente Communauté de communes de Cœur de Chartreuse
- Raphaël MAISONNIER, VP délégué à l'urbanisme et à l'économie Communauté de communes de Cœur de Chartreuse
- Jean Philippe MARCOURT, directeur du service aménagement Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Constance PROUTIERE, technicienne forestière CNPF
- Jean-Claude RAFFIN, VP en charge du SCoT, syndicat du Pays de Maurienne
- Daniel VERDEIL, directeur délégué Symbhi

Ordre du jour :

- Le SCoT de la Greg : quelques rappels
- Du bilan du SCoT à sa révision générale
- Révision : point d'avancement

Support présenté en annexe

En introduction, **Joël GULLON** présente les 6 points de la feuille de route de son mandat « Choisir pour ne pas subir ». Il rappelle que la révision a été actée à la suite du bilan du SCoT réalisé en 2024, avec la volonté de produire un document souple, agile, permettant des adaptations au fil du temps et une bonne appropriation du contenu par les élus du territoire. Les élus ont exprimé le souhait qu'il joue un rôle dans la cohérence des politiques publiques, les EPCI étant responsables du devenir de leur territoire.

Cette première réunion des Personnes publiques associées présente le cadre de la procédure et doit permettre l'expression des attentes des partenaires.

Un tour de table des participants en présentiel et en visioconférence est proposé avant d'engager la présentation.

1. Le SCoT de la Greg : quelques rappels

Joël GULLON rappelle en premier lieu les grandes caractéristiques du territoire : périmètre géographique de la Greg avec des espaces notamment caractérisés par différents profils montagnards. Il rappelle ensuite la gouvernance du SCoT, ainsi que le rôle du document, pivot et intégrateur des normes et politiques publiques. Il évoque l'évolution des statuts en cours ainsi que la procédure de modification simplifiée pour intégrer les objectifs de la loi Climat et résilience.

Cette partie de présentation n'a pas appelé de questions.

2. Du bilan du SCoT à sa révision générale

Benoît PARENT présente les principaux résultats du bilan 2024 du SCoT exécutoire : habitat, logement - consommation d'espace - tourisme - économie - ressources, biodiversités - air, énergie, climat - mobilité et commerce. Les conclusions du bilan ont notamment montré des décalages entre les orientations approuvées en 2012 et les enjeux contemporains, ainsi que l'insuffisance de certains objectifs au regard des attendus législatifs et réglementaires. La révision a été engagée par délibération le 21 novembre 2024.

Joël GULLON rappelle que depuis 2012, sur de nombreux sujets, les EPCI se sont dotés de moyens de planification, amenant à reconsidérer la répartition des rôles avec le SCoT.

L'essentiel lui semble de doter les territoires d'un cap commun pour répondre à l'urgence climatique et aux limites des ressources. Alors que la notion d'attractivité fondait le SCoT de 2012, l'acceptabilité sociale et sociétale du changement, l'habitabilité du territoire sont aujourd'hui au cœur des préoccupations. L'enjeu du nouveau SCoT est de permettre aux EPCI de tracer des trajectoires spécifiques mais complémentaires et convergentes vers ce cap commun, d'inscrire leur action dans la durée mais sans occulter les nécessaires adaptations aux futurs changements de contexte.

Dans cette perspective, la concertation et la sensibilisation doivent permettre de partager avec les citoyens et les acteurs les enjeux stratégiques du territoire.

Il conclut en insistant sur le contexte particulier de la procédure, dont le calendrier est à cheval sur les élections municipales de 2026. Cela a conduit les élus de l'EP SCoT à proposer de transmettre leur expérience du mandat à la prochaine équipe, en élaborant une première proposition de Plan d'aménagement stratégique qui sera reprise par les nouvelles équipes.

Laure BELMONT rappelle que la révision devra intégrer les dispositions des chartes des PNR Chartreuse approuvée en 2024 et Vercors approuvée en 2025.

Marie BALAGUIER-MUSSAT demande si le bilan de 2024 fera office de diagnostic du SCoT 2050 ou s'il y aura des approfondissements ?

Benoit PARENT indique que les travaux menés dans le cadre du bilan sont suffisamment riches pour nourrir le projet de PAS mais que des études complémentaires seront effectivement réalisées, notamment dans le cadre de l'état initial de l'environnement à compter de 2026.

Yesika REVEILHAC relève l'importante association de l'Etat aux travaux du Bilan et à la procédure de modification Simplifiée n°1 sur le Zan. Elle précise que c'est la révision du SCoT qui constituera la clé d'évolution du document et, notamment, l'intégration des documents cadres tels les chartes de parc. L'articulation du projet de territoire avec la disponibilité des ressources lui apparaît comme un point essentiel sur lequel le SCoT sera attendu. La question du bien-être et de la santé sont également des sujets novateurs et d'enjeux à l'échelle de la Greg, intégrant les spécificités des EPCI du territoire, très différents les uns des autres.

A la demande du Président, **Thibaut GUIGUE** apporte son regard de président d'un SCoT voisin, au sein duquel beaucoup de questionnements sont communs à ceux de la Greg, notamment autour de la prise en compte de ressources limitées. Il rappelle en préambule que Métropole Savoie est composé de 184 communes regroupées en 2 Communauté d'agglomération, et comprend une partie des massifs des Bauges et de la Chartreuse ; la gouvernance du syndicat mixte repose sur 184 conseillers syndicaux. La mise en œuvre du SCoT de 2020 a rapidement été confrontée à un infléchissement de la croissance démographique du territoire, que toutes les communes n'avaient pas anticipé. Ce constat a rapidement conduit à une demande de révision du document. Une démarche en 2 temps a été proposée, avec le lancement en premier lieu d'une modification simplifiée pour intégrer le Zan, puis l'engagement d'une révision générale du document. Une étude a été lancée pour interroger les modèles de développement du territoire et tester la soutenabilité des orientations du SCoT au regard des ressources au sens général, du changement climatique et de l'acceptabilité des habitants. L'étude est en cours mais il apparaît que des arbitrages seront nécessaires. Le lancement de cette démarche dès 2025 a été choisi afin de faire bénéficier aux nouveaux élus en 2026 des acquis du mandat précédent. A terme, l'objectif suivi est de parvenir à un SCoT prescripteur de bonnes pratiques, qui intègre l'expérience des EPCI, dont l'échelle semble la plus pertinente pour agir sur le territoire. Il relève enfin que l'intégration au Sillon Alpin constitue pour la Grande région de Grenoble et pour Métropole Savoie un autre enjeu commun.

Yvan MORUYSEF salue le travail réalisé pour le bilan et les axes de travail retenus. La question de la souplesse, au regard de l'horizon à 2050 lui semble particulièrement pertinente. Il s'interroge néanmoins sur les mesures concrètes qui permettront d'adapter le document dans le temps.

Philippe CARDIN indique que cette souplesse est appelée par ensemble des élus délégués. Le SCoT étant assujéti réglementairement à un bilan tous les 6 ans, c'est ce pas de temps qui sera mobilisé pour évaluer la pertinence du SCoT et les modalités d'adaptation éventuellement nécessaires. Il ajoute que la question de l'acceptabilité sociale est un point essentiel ressorti du bilan 2024. En période d'incertitudes, d'évolutions climatiques et de saturation du développement, l'acceptation et l'accompagnement sont des enjeux essentiels, qui concernent également l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Sylvie VIGNERON rappelle que le Comité de massif des Alpes rendra un avis sur le SCoT au regard du Schéma interrégional du massif des Alpes. Il s'intéressera en particulier aux liens entre territoires de montagne et vallées (en matière de mobilités, de logement, etc...), au sein de la Greg et en lien avec les massifs voisins. Elle ajoute que les membres du Comité de massif sont demandeurs d'une présentation à mi-parcours de l'avancée du travail.

Sandrine MARTIN-GIRAUD salue la démarche engagée et l'orientation politique consistant à associer les élus des intercommunalités, ce qui lui semble un gage de possible appropriation du document. Elle rappelle que le Département de l'Isère a conduit un certain nombre d'études et de schémas sur lesquels la procédure de révision du SCoT pourra s'appuyer – par exemple sur les sujets des personnes âgées et de l'accompagnement social en général, du tourisme, de la mobilité, des collèges... Elle rejoint l'attention portée à l'agilité du futur document - relevant que le SCoT en vigueur se montre mal adapté à certaines actualités et que les évolutions deviennent de plus en plus rapides. De ce point de vue, la rédaction du SCoT doit anticiper sa nécessaire évolution pour ne pas avoir à engager de démarches trop lourdes à l'avenir.

Marie Christine EVRARD interroge l'articulation opérée entre la modification simplifiée n° 1 du Zan et la révision générale, sur le calendrier comme sur le fond. Comment la modification simplifiée va-t-elle alimenter le PAS ?

Philippe CARDIN rappelle que l'articulation de ces deux temps répond en premier lieu à un impératif de calendrier réglementaire : intégrer le Zan avant février 2026 pour que les intercommunalités ou les communes puissent le transposer à leur échelle courant 2027. L'objet unique de la procédure ayant trait à la consommation foncière, la modification simplifiée ne touche qu'aux enveloppes intercommunales et communales. Il s'agit d'une première étape de la question plus générale de la sobriété foncière ; la révision intégrera ces objectifs de réduction de la consommation foncière, à travers une vision stratégique plus globale.

Joël GULLON évoque la tentation d'attendre de connaître les évolutions de loi pour modifier le SCoT ; certains SCoT ont fait ce choix. Le Comité syndical a décidé de ne pas faire prendre aux territoires le risque de voir leur développement bloqué. En outre, il observe que le travail a permis aux EPCI de faire un point précis sur leur consommation foncière et salue le travail engagé et rapide qu'elles ont réalisé pour cela. Il en ressort que la trajectoire vers le Zan est d'ores et déjà engagée et que la consommation réelle est inférieure à ce qui est inscrit dans les documents de planification locaux (PLUi, PLU...). Il observe la fin de la logique du « toujours plus de développement », qui a un coût financier pour les collectivités et menace les centres-villes, centres-bourgs et centres-villages. Par ailleurs, la démographie

n'a pas suivi la courbe pressentie, mettant les EPCI face à une baisse de la dynamique de population peu anticipée. La méthode consistant à mener successivement la modification et la révision a la vertu de poser la question foncière très tôt, pour sortir de l'approche numérique et emmener l'ensemble du territoire à réfléchir plus globalement sur les conditions de trajectoire à mettre en place à long terme.

Marie-Laure BRUNERIE précise que la modification simplifiée du SCoT de la Greg ne porte que sur la première étape calendaire de la mise en œuvre du Zan (2031). La poursuite des travaux pour atteindre le zéro artificialisation net (ZAN) sera travaillée ultérieurement, dans le cadre de la révision. La double démarche engagée a le mérite de permettre aux intercommunalités de ne pas perdre de temps, de se montrer à la fois vertueuses et stratégiques. Pour les intercommunalités sans PLUi, elle permet aux communes de réaliser le travail de réduction de la consommation d'espace dans les PLU et de se projeter pour la prochaine décennie.

Yesika REVEILHAC remet le Zan dans son contexte en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une approche isolée. Il est issu de la loi Climat et Résilience, qui offre une approche élargie de l'adaptation au changement climatique avec des champs d'intervention larges.

Joël GULLON apporte des compléments sur le financement des procédures. Afin de ne pas pénaliser les EPCI qui ont largement contribué aux travaux, la modification simplifiée et la révision ont fait l'objet d'un travail budgétaire approfondi dont le financement sera lissé sur 10 ans, et prévoyant de futurs ajustements du document.

Thomas LEPETIT-COLLIN demande sur quel outil, entre le MOS et le Portail de l'artificialisation, la modification simplifiée s'est appuyée.

Joël GULLON répond que le MOS a été choisi pour sa fiabilité mais qu'au-delà de l'outil, c'est la réduction de la dynamique observée qu'il convient d'engager. L'objectif est de limiter l'étalement urbain et d'investir en premier lieu de foncier urbain, de maintenir la vitalité des centres, y compris ruraux.

Philippe CARDIN ajoute que l'usage d'un même outil pour les différents territoires est un préalable à l'analyse des trajectoires.

3. Point d'avancement de la révision

Benoît PARENT présente les travaux engagés au printemps 2025. Quatre séminaires ont permis de réunir des acteurs de terrain pour commencer à bâtir dans une première représentation de la Greg en 2050, et des enjeux dont le SCoT pourrait se saisir. Les contenus issus de ces séminaires seront amenés au débat pour le séminaire politique à venir du 2 juillet.

Les Personnes publiques associées n'ayant pas de nouvelles questions, **Joël GULLON** remercie les participants de leur présence et des échanges riches qu'ils ont permis d'avoir. Il donne rendez-vous pour une deuxième réunion des PPA en fin d'année 2025.

1^{ère} réunion des Personnes Publiques Associées

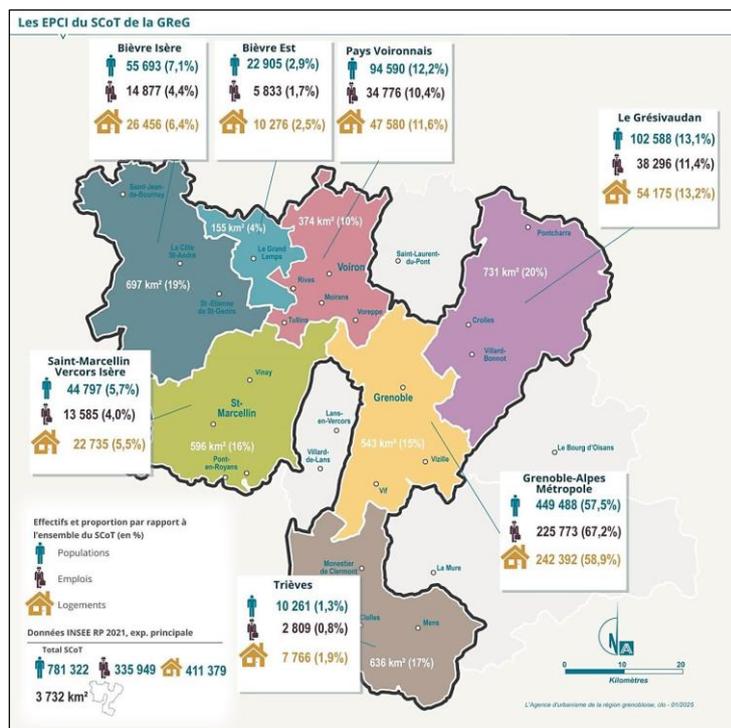
25 juin 2025

Meylan

Ordre du jour

- Le SCoT de la Greg : quelques rappels
- Du bilan du SCoT à sa révision générale
- Révision : point d'avancement

La Grande Région de Grenoble et ses EPCI



Approuvé le 21 déc. 2012
 Modifié en 2018 (périmètre)
 1^{er} Bilan en 2018
 2^e Bilan en 2024

261 communes

781 300 habitants en 2021 (environ 10% de la région AURA)

3 732 Km² (45% de l'Isère, entre 140 m et 2 950 m d'altitude)

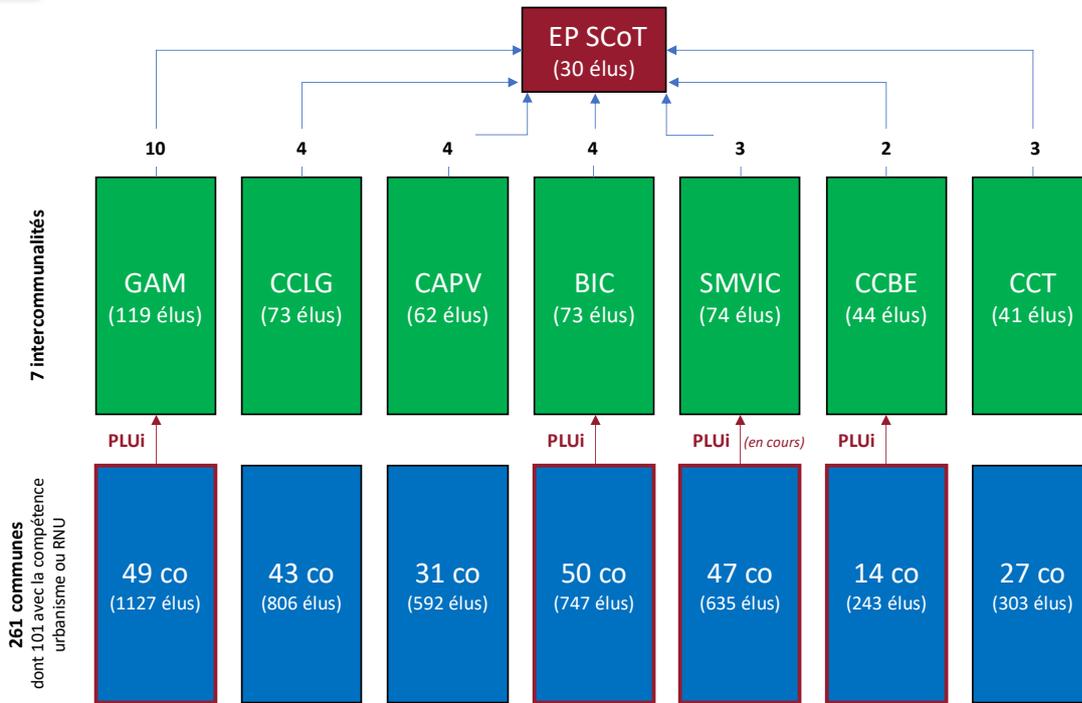
7 secteurs réunissant 7 EPCI

- Grenoble-Alpes Métropole
- CA du Pays Voironnais
- Bièvre Isère Communauté
- CC de Bièvre Est
- CC Le Grésivaudan
- Saint-Marcellin Vercors Isère C
- CC du Trièves

Près de **336 000 emplois**

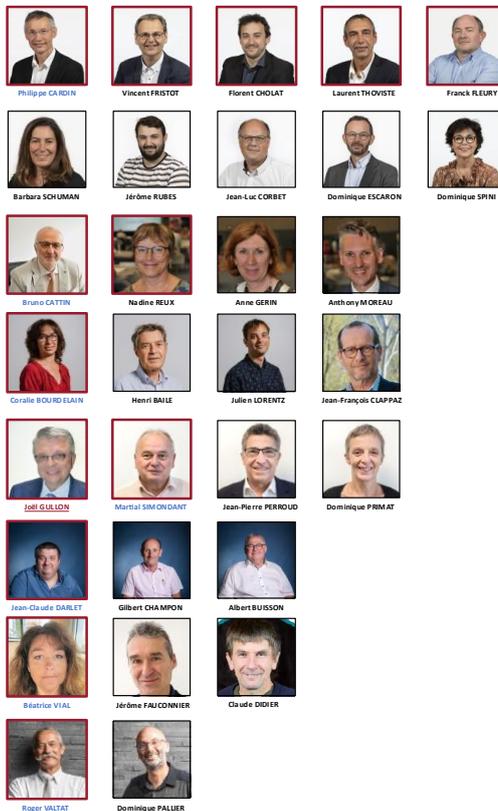
Environ **65 000 étudiants**

Le SCoT : émanation du bloc local



3

DELEGUES TITULAIRES



Grenoble-Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint-Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Président
Vice-Président
Membres du Bureau

Le SCoT - document pivot et intégrateur de la hiérarchie des normes



5

Du bilan du SCoT à sa révision générale

6

En 2024, un bilan et la prescription d'une révision du SCoT

- Un bilan de la mise en œuvre du SCoT exécutoire produit par les élus entre 2023 et 2024 qui a donné lieu à un rapport d'évaluation



La Greg : évolution institutionnelle du territoire

Les réponses aux questions évaluatives

Retour sur 12 ans de mise en œuvre du SCoT

Un environnement normatif qui a évolué depuis 2018

Perspectives et nouveaux défis pour la région grenobloise

NB : Ce rapport, offrant une synthèse des travaux du bilan, est accessible depuis le site internet de l'EP SCoT @ www.scot-region-grenoble.org

- Une révision du SCoT prescrite, par délibération du Comité syndical en date du 21 novembre dernier, au regard d'un certain nombre de décalages constatés entre le document approuvé en 2012 et les attentes actuelles. Une approbation visée en 2029.

7

Pour rappel - synthèse du bilan, panorama général 1/2

- **Habitat - logement : des tendances en net décalage avec les objectifs initiaux**

Les objectifs de logements sont au cœur d'un SCoT, car ils déterminent les politiques de l'habitat (PLH) et les documents d'urbanisme. 4 500 nouveaux logements par / an étaient envisagés dans le SCoT. Mais moins de 3 700 logements en moyenne ont été réalisés depuis 2012 (-20%). Par ailleurs, le SCoT apportait peu de réponse aux enjeux de réhabilitation de l'existant et de lutte contre la vacance. Sur le volume de logements et la réhabilitation le SCoT n'est pas aidant.

- **Consommation d'espace : une certaine sobriété foncière... mais des potentiels de réduction encore mobilisables**

Le SCoT était précurseur et a obtenu des résultats, avec -50% de consommation d'espace en 20 ans. Cette trajectoire doit être revue pour être réalisée en 10 ans. Aussi certaines typologies d'espaces ont moins contribué que d'autres à la réduction de la consommation d'espace, notamment les ZAE et il reste de nombreuses marges de manœuvre (localisation des activités dans les tissus mixtes, densification des ZAE, mutualisation, ...). Les objectifs du SCoT sont dépassés et devront être revus pour territorialiser le ZAN.

- **Tourisme : le paradoxe d'une offre diffuse et de la surfréquentation de certains sites naturels**

Les attentes du SCoT concernent notamment les UTN (unités touristiques nouvelles) et l'immobilier de loisirs. Le SCoT a une approche très polarisée alors que la région grenobloise dispose d'une offre diffuse de sites de loisirs et de tourisme. Les collectivités montrent un fort investissement dans la diversification de l'offre mais se heurtent à une gestion des flux qui reste problématique.

- **Economie : de forts marqueurs locaux et une difficulté à influencer les facteurs de localisation**

Alors que la croissance démographique ralentit fortement, il n'y a pas d'amorce de rééquilibrage dans la répartition géographique des emplois et la poursuite du déséquilibre entre le nombre d'emplois et d'actifs. Le tissu économique est en recomposition, notamment sur le secteur industriel ces dernières années. Le ZAN interrogera particulièrement les espaces de développement économique (plus de densification des ZAE, réservées à des activités bien définies) et plus généralement la prise en compte de la limite de certaines ressources.

8

Pour rappel : synthèse du bilan, panorama général 2/2

- **Ressources - biodiversité : une dimension prospective à consolider**

Les espaces qui ont été impactés par le développement de l'urbanisation sont très majoritairement agricoles. La Trame Verte et Bleue est toujours assez bien respectée, elle devra s'enrichir de nouveaux espaces. La protection des captages est en cours d'amélioration mais reste à conduire sur certains territoires. Localement une contradiction existe entre certains espaces de développement du SCoT et les zones de sauvegarde en eau. Si la sécurisation de l'alimentation en eau potable se poursuit, elle s'articule à un enjeu de connaissance et de protection de la ressource en lien avec le changement climatique.

- **Air - énergie - climat : des améliorations constatées, des exigences réhaussées**

Les objectifs de 2012 ont globalement été atteints avec l'amélioration de la situation dans le domaine de l'énergie ou de la qualité de l'air. Mais l'ampleur du changement à mener est important pour répondre aux échéances à 2050.

- **Mobilité : des avancées qu'une plus forte collaboration devra conduire plus loin**

Les ambitions en termes de grande accessibilité ferroviaire ne se sont pas concrétisées. Les déplacements locaux sont en légère baisse (sauf le Grésivaudan). Les déplacements Domicile Travail internes aux EPCI en baisse mais en hausse entre EPCI ou avec l'extérieur de la Greg. Le RER tout juste relancé (SERM). Faible évolution de l'offre de TC routiers mais bon avancement des pôles d'échanges et des voies réservées TC. Création du SMMAG amène des évolutions significatives sur l'offre de mobilités urbaines, et plus ponctuellement ailleurs. Des projets routiers réalisés, d'autres en partie remis en cause ou abandonnés.

- **Commerce : un rééquilibrage commercial dans un contexte de profonde mutation des pratiques**

Un développement de l'équipement commercial qui se poursuit malgré un marché moins dynamique (mais toujours supérieur à la croissance démographique). Un fort et récent investissement des polarités commerciales. Le rééquilibrage de l'offre entre les secteurs est confirmé (réduction de l'influence commerciale de la Métropole). La commercialité des zones périphériques soulève des enjeux de réinvestissement du foncier et du bâti. L'explosion du e-commerce concerne tous les territoires.

9

Les grandes conclusions du bilan

Constat d'un décalage marqué entre les orientations et objectifs du SCoT, et les modalités de fonctionnement du territoire.

- **Le SCoT apparaît obsolète sur certains sujets**, avec des dispositions inadaptées aux évolutions du territoire (démographie, demande en logements, dynamiques économiques et de l'emploi) et des objectifs insuffisants par rapports aux attendus législatifs et réglementaires (loi Climat et Résilience, Sraddet, Sdage, Sage, PNR).
- **Le SCoT ne répond plus aussi finement, dans son rôle, aux attentes du territoire**, d'une part en raison de la montée en puissance des EPCI (dans des degrés divers selon les intercommunalités), d'autre part en raison de la perte de son caractère intégrateur des normes supérieures.
- **Le rôle attendu du SCoT est central** pour préparer la Greg à 2050, notamment pour la mise en œuvre du Zan et du Zen.

10

Les objectifs de la révision générale - délibération du 21 novembre 2024

2.1. Organiser les trajectoires collectives à l'horizon 2050 pour contribuer à la résilience globale du territoire, en se donnant la capacité de les adapter aux évolutions et changements rencontrés

- **apporter un cap commun** auquel les territoires pourront se référer, donner du sens aux efforts à conduire, notamment pour répondre aux urgences planétaires ;
- **construire des trajectoires** convergentes et coordonnées permettant d'atteindre les objectifs, dans le respect des spécificités de chacun ;
- **assurer dans la durée** la capacité des intercommunalités à répondre à de nouveaux enjeux en s'appuyant sur le SCoT.

*Enjeu du pilotage des modalités d'application des orientations du SCoT pour **préserver la capacité de réaction** face aux évolutions et en garantir **l'acceptabilité sociale**. La recherche **d'équilibre entre perspective du temps long et mise en œuvre du temps court** constitue l'épine dorsale du projet à construire.*

11

Les objectifs de la révision générale - délibération du 21 novembre 2024

2.2 Veiller à la cohérence interterritoriale des enjeux spécifiques à la grande région de Grenoble, en redéfinissant le rôle du SCoT dans l'articulation des politiques publiques

- Faire de la **qualité du cadre de vie** le premier facteur d'un **aménagement favorable à la santé**, rendre nos **territoires plus accueillants, attractifs et résilients pour tous** les habitants, usagers et acteurs du territoire
- Assurer la **qualité d'accueil du territoire**, en tenant compte des **besoins des habitants dans leur diversité et de leurs modes de vie** à tous les âges. Faire de l'horizon 2050 une **opportunité pour renouveler les modalités de l'aménagement et les conditions de développement** de la Greg
- Assurer les **conditions favorables de développement des activités** sur les territoires, dans un **esprit de complémentarité** pour la localisation des fonctions économiques, servicielles, commerciales, touristiques, agricoles et alimentaires
- Prendre en compte les **spécificités et besoins des territoires montagnards** de la Greg et accompagner la recomposition des liens entre plaine et montagne

12

Les modalités de la concertation - délibération du 21 novembre 2024

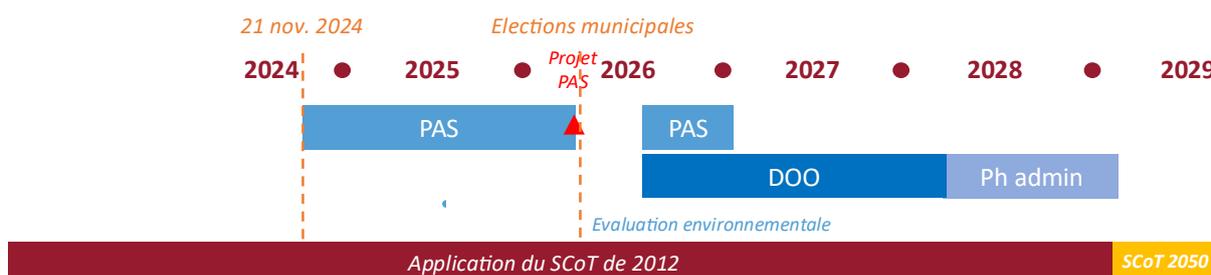
La concertation doit permettre aux habitants, aux associations et acteurs du territoire, et toutes autres personnes concernées :

- **d'être informés de l'avancement des travaux** d'élaboration du SCoT, en accédant aux différentes informations et étapes du projet de révision,
- **d'être sensibilisés aux enjeux des territoires** composant la Greg et aux réponses possibles des politiques publiques à travers la planification territoriale,
- **de permettre l'expression des différents publics** pour contribuer à nourrir les réflexions.

La concertation mettra à disposition des habitants, associations, acteurs économiques, et autres parties prenantes des scènes d'expression de leurs points de vue, préoccupations et suggestions. L'objectif est de recueillir des avis diversifiés et de faire remonter des besoins spécifiques et des propositions.

13

Les grandes étapes



Tour de table : vos questions relatives au contexte de cette révision



15

RÉVISION : POINT D'AVANCEMENT

16

Un dispositif de travail construit sur l'articulation EP SCoT / EPCI

Pilotage de la procédure :

Bureau et Comité syndical de l'EP SCoT, en lien étroit avec les présidents des 7 EPCI membres (Greg7)

Maîtrise d'ouvrage :

Equipe technique de l'EP SCoT avec assistance de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Coordination :

Groupe Projet SCoT (GPS)

EPCI, Etat, région AURA, Département de l'Isère, PNR, Smmag, EPFL

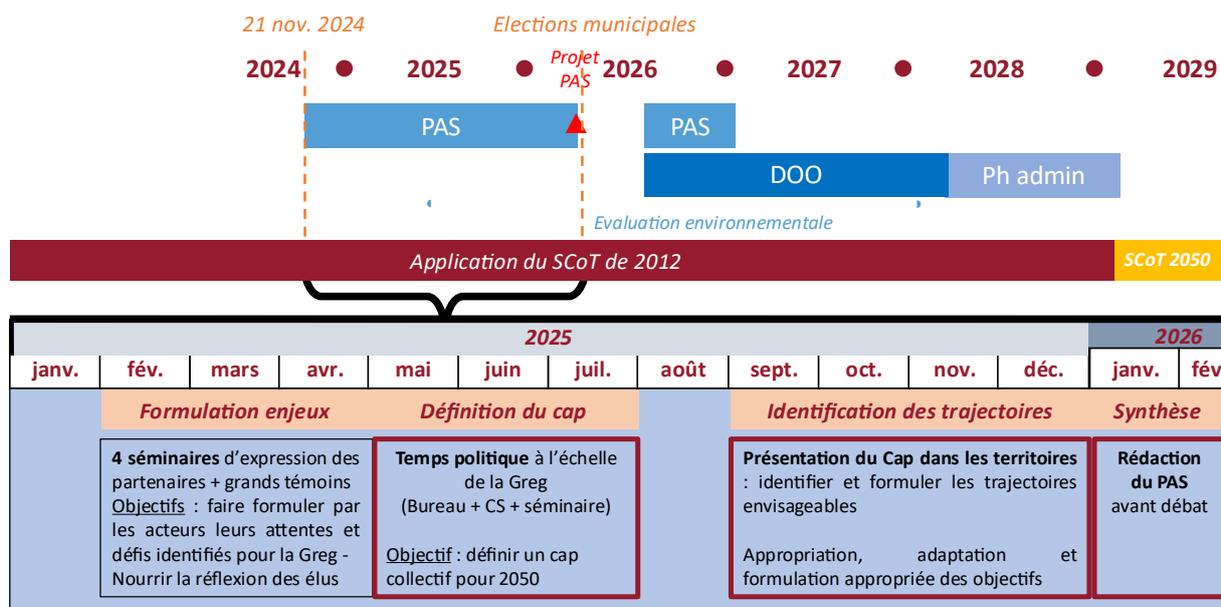
Concertation :

En cours de mise en place, selon les cibles

Maîtrise d'œuvre :

Agence d'urbanisme et bureaux d'études

Les grandes étapes



Travaux sur le PAS : organisation de quatre séminaires d'acteurs 1/2

Objectif : organiser des moments d'échanges afin de préciser les enjeux territoriaux de long terme avec les acteurs de terrain et formuler leurs attentes auprès des élus

>> 4 temps de travail en présence d'élus du Bureau + VP et services des EPCI avec 2 ateliers préparatoires

>> Transmission d'un **questionnaire en amont**, dont la synthèse a fourni la base du contenu en séance



mars-avril. 2025

- 17 février : atelier RARRe
- 12 mars : atelier acteurs foncier/immobilier
- 19 mars : séminaire "**activités**"
- 26 mars : séminaire "**transitions écologiques et énergétiques**"
- 2 avril : séminaire "**montagne**"
- 9 avril : séminaire "**vivre et habiter la GREG**"



19

Travaux sur le PAS : organisation de quatre séminaires d'acteurs 2/2

Finalité des ateliers : se mettre dans une **posture prospective** et **dresser un panorama des enjeux** ayant une dimension territoriale à horizon 2050, en tentant de distinguer :

- Les enjeux sur lesquels **la planification locale semble avoir peu de prise**
- Les enjeux qui n'interrogent qu'**indirectement** la planification locale
- Les enjeux sur lesquels la planification locale peut venir **en appui** des actions conduites par les acteurs du territoire
- Les enjeux qui relèvent **essentiellement / exclusivement** de la planification locale

20

Que retenir de ces 4 séminaires ?

L'émergence d'une représentation de la Greg en 2050...

Une première vision présentant déjà de nombreux points convergents et qui soulève un certain nombre de débats pour le séminaire politique du 2 juillet.




REPRÉSENTATIONS DE LA GREG PAR LES PARTICIPANTS AUX SÉMINAIRES (TENTATIVE DE SYNTHÈSE TRÈS SCHÉMATIQUE)

- ❑ UNE ÉCONOMIE SOUS TENSION, AVEC QUELQUES POINTS D'APPUI SOLIDES
- ❑ FACE À L'AMPLEUR DU DÉFI, LE TERRITOIRE N'A PAS ACHÉVÉ SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ❑ UN PROLONGEMENT DES TENDANCES SOCIÉTALES DE 2025, AVEC PLUSIEURS ANGLES MORTS
- ❑ UNE MONTAGNE MULTIFACETTE, À L'ÉPREUVE DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES

PORTRAIT DE LA GREG EN 2050 (REPRÉSENTATION DES ACTEURS)

- ❑ L'économie n'est pas seulement une économie de services, mais avant tout une **économie de production**
- ❑ Les changements environnementaux et/ou instabilités géopolitiques ont fait de la **productivité agricole** et de la **sécurité alimentaire** des préoccupations majeures
- ❑ Le changement climatique a imposé une **transformation radicale du profil agricole** de la GREG (nature des productions, taille et fonctionnement des exploitations...)
- ❑ Mais cette transformation n'a pas été suivie par le développement d'une industrie de transformation locale des productions agricoles
- ❑ Les commerces et services n'ont pas disparu des centres villes et centres bourg
- ❑ Malgré l'impact du changement climatique, **le territoire est resté une destination touristique**
- ❑ Le triptyque "recherche - université - industrie" demeure le moteur économique de la métropole

Une économie sous tension, avec quelques points d'appui solides

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AGRICOLES, COMMERCIALES, LOGISTIQUES

PORTRAIT DE LA GREG EN 2050 (REPRÉSENTATION DES ACTEURS)

Des enjeux partagés concernant :

- ❑ Le **coût du logement**, frein à l'embauche, et donc au développement économique des entreprises
- ❑ **Traçés aux ressources naturelles, à l'énergie et aux composants**, dimension critique pour de nombreux secteurs d'activités
- ❑ Les ressources de territoire ne sont pas affectées prioritairement aux infrastructures nécessaires aux grands industriels et technologiques
- ❑ **L'accessibilité des zones d'emplois en mobilités durables**, considéré comme facteur déterminant d'attractivité des entreprises

En débat :

- ❑ Le foncier économique doit-il désormais être considéré comme "bien commun" ?
- ❑ **Faut-il prioriser le foncier économique au profit de l'accueil d'activités industrielles ?**
- ❑ **Faut-il reconverter les zones commerciales pour y accueillir des activités artisanales ?**
- ❑ **Faut-il accorder une place à la grande logistique ?**

Une économie sous tension, avec quelques points d'appui solides

Tour de table : quelles sont vos attentes vis-à-vis de la révision ?



Dans les mois à venir

- Informations régulièrement disponibles sur l'avancement de la révision dans les pages dédiées du site internet de l'EP SCoT

Pour y accéder : [Pourquoi réviser ? - Scot 2030](#)

Adresse mail : revision.2050@scot-region-grenoble.org

- Les élus et techniciens de l'EP SCoT sont à disposition pour des temps d'échanges spécifiques, par thème ou par type de structure
- Une nouvelle réunion des personnes publiques associées est envisagée au début de l'hiver

23

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Liens vers :

- *Délibération Bilan 2024 et rapport* : [Bilan de l'évaluation du SCoT de la Greq - Scot 2030](#)

- *Délibération de prescription* : [Délibération de prescription de la révision du SCoT - Scot 2030](#)

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org

17/07/2025

24